

Conseil d'éducation	Catégorie 1. <i>Processus de gouvernance</i>
	Sujet 1.2 <i>Code d'éthique et de déontologie</i>
<i>Page 1 de 2</i>	
Adoptée le : 13 juin 2006	Révisée le : 13 septembre 2011

Énoncé de la politique :

Les conseillers s'engagent à agir dans les limites des pouvoirs et fonctions qui leur sont conférés avec intégrité, honnêteté, équité, impartialité, respect et bonne foi dans le meilleur intérêt de la clientèle.

En conséquence, le conseiller

1.2.1 Représente d'abord les intérêts des citoyens de l'ensemble du District scolaire francophone du Nord-Ouest avant ceux de son sous-district ou de groupes de pression.

1.2.2 N'exerce pas sa fonction seul. Doit donc travailler de concert avec ses collègues et être respectueux et solidaire des décisions du Conseil

fonctions qu'après la fin de son

Conseil **Catégorie 1. Processus de gouvernance**
d'éducation **Sujet**